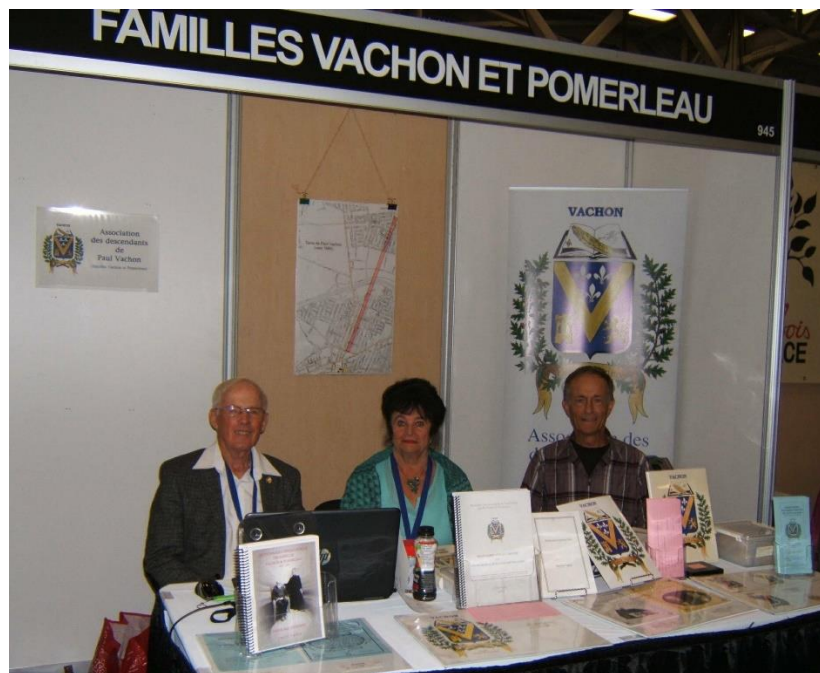




*Bulletin officiel de
l'Association des descendants
de Paul Vachon
(Familles Vachon et Pomerleau)*



Les 28, 29 et 30 novembre derniers, la Fédération des associations de familles du Québec était présente au 7^e Salon de la FADOQ au centre de foires à Québec. Notre association était parmi la quarantaine d'associations réunies à l'espace famille. À gauche, Léandre et Pierrette, deux habitués des stands ADPV et à droite, un petit nouveau Carol Vachon.

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente M ^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux	3
Au fils des jours dans les prairies 1900 – 1936 de Sœur Thérèse Vachon (<i>suite</i>)	4
Chronique nécrologique	8
Le mariage d'Anne Thérèse-Vachon, fille de l'ancêtre Paul	9
Retour sur le rassemblement 2018	15
Quelques nouvelles de votre registraire Maurice Vachon	17
Espace publicitaire	18
Votre conseil d'administration	19
Sollicitation d'articles	19

Annnonce du rassemblement 2019 de l'association



Lors de la réunion des membres du conseil d'administration tenue le 27 octobre 2018 à Trois-Rivières, il a été décidé que le rassemblement de 2019, aurait lieu le 14 septembre prochain à **Saint-Jean-sur-Richelieu** au Collège Militaire de Saint-Jean en revisitant la vie et l'œuvre de Samuel de Champlain.





Mot de la présidente *M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux*

Bonjour à tous et à toutes!

Cette vingt-deuxième année d'existence de notre association est placée sous le signe du patrimoine et des familles souche. Nous avons rendu un très chaleureux hommage à maître Paul et à sa famille à Beauport lors de notre rassemblement en septembre! À Beauport, le berceau de notre famille, le centenaire de l'Église de la Nativité de Notre-Dame, la cinquième sur le même site depuis l'époque de notre ancêtre Paul, aura été l'occasion de s'attarder à l'évènement que fut la reconstruction de l'église en 1918 à la suite de l'incendie de 1916. La visite guidée de l'Église et la riche conférence portant sur le milieu de vie de nos ancêtres dans le bourg de Fargy et ses alentours, nous ont transportés dans le passé. Grâce à la qualité de nos intervenants, l'imagination nous a permis de cohabiter quelques heures avec le couple Marguerite Langlois et Paul Vachon sur leur terre en compagnie de leurs nombreux enfants.

Je vous avais annoncé une grande nouvelle en juin! Celle du partenariat avec la FADOQ pour le Salon des associations de familles du Québec. La Fédération des associations de famille a tenu cette année son Salon au Centre de foires de Québec à la fin du mois de septembre à l'Espace famille situé à l'entrée du Salon. Nous y étions avec la quarantaine d'associations participantes comme en fait foi notre page couverture! Ce fut une belle aventure. Le septième salon de la FADOQ, celui de 2018, nous a offert un espace de rencontre de choix, une vitrine dont nous avons amplement profité pour nous faire connaître du grand public et des amateurs et amatrices de généalogie. Plusieurs Vachon, plusieurs Pomerleau de la région de Québec et de la Beauce sont venus nous rencontrer. L'expérience a été concluante.

Enfin, la paléographie, l'art de lire et de transcrire les anciens documents, vous est illustrée dans ce numéro du bulletin par le contrat de mariage de la neuvième enfant du couple fondateur Paul et Marguerite, Anne-Thérèse! Elle est née le 23 juillet 1674. Son mariage à Jean Turgeon eut lieu à l'automne de 1691, le 8 novembre. Anne-Thérèse a donné naissance à seize enfants. Quelle famille! Comme vous semblez apprécier cette nouvelle chronique qui nous fait connaître davantage les enfants de la famille de notre ancêtre, nous en faisons un apport habituel à notre publication.

L'hiver est à nos portes, les jardins sont clos et l'année s'achève déjà! Permettez-moi de vous souhaiter une fin d'année remplie de fêtes et de bons moments de réjouissance en famille et entre amis. Que l'esprit de Noël vous habite et que la beauté de nos paysages enneigés vous réchauffe le cœur!

Toujours fière et laborieuse!



Au fil des jours dans les prairies 1900 – 1936 de Sœur Thérèse Vachon (suite)

Sœur Thérèse de la communauté des Sœurs Grises de Montréal est l'auteur d'un ouvrage racontant l'histoire de sa famille de 1887 à 2002. Cet article est un extrait du sixième chapitre de son volume. Un premier extrait ayant pour titre Au pays des filatures de coton fut publié dans Le Copechagnière, Volume 7, numéro 1, mars 2005. Dans cet extrait, à la suite du décès de Philias Vachon, la famille trime dur sur la ferme à St-Pierre-de-Broughton du comté de Mégantic. Amédée alors âgé de onze ans doit assumer des tâches de la ferme. Sa mère Marie Nadeau décide de déplacer la famille vers la Nouvelle-Angleterre, plus précisément, à Salmon Falls au New Hampshire. Dès que les enfants sont assez vieux, ils travaillent dans les usines de filature de coton. Bientôt, l'ainé Amédée s'improvise barbier et devient propriétaire d'un petit commerce. La famille se tire assez bien d'affaire financièrement, mais Marie Nadeau s'inquiète pour l'avenir de ses enfants dans ce milieu. Pour elle, une nouvelle migration s'impose. C'est un départ pour le Manitoba. Un deuxième article relatant les premières années de cette famille dans les prairies est paru dans le bulletin Le Copechagnière, volume 12, numéro 2, juin 2010 sous le titre La venue aux prairies 1887 – 1896. Un troisième, un quatrième et un cinquième article, extraits du sixième chapitre de son volume, sont parus dans les bulletins Le Copechagnière, Volume 18, numéros 1, 2 et 3 de 2016 et Volume, 19, numéro 1 et 2 de 2017, Volume 20, numéro 2 de 2018. Pour les membres qui n'ont pas accès à ces bulletins, ils sont disponibles sur le site web de l'association.

Une autre génération grandit 1928 – 1936

La rencontre d'Albert et de Bernadette Labelle

Sœur Thérèse Vachon raconte : Papa a toujours les yeux clairs. Tout en conversant avec grand-père Labelle il n'était pas sans avoir aperçu du coin de l'œil sa belle jolie jeune fille... Cela l'intriguait!

La semaine suivante, sa sœur Clara lui faisait penser que c'était le premier juillet, jour de l'exposition agricole à Virden. Elle l'a encouragé à demander une journée de congé à son père dans l'espoir de rencontrer la jeune fille Labelle. Elle te ferait peut-être une bonne femme!

Il a trouvé la proposition raisonnable et il est parti. Ce jour-là, il a rencontré sa chère Bernadette et ainsi a débuté une belle histoire d'amour.



Joseph Labelle et son épouse Angelina Dumesnil
Joseph Labelle and wife Angelina Dumesnil

Je dois vous dire en passant, de poursuivre papa, que la grand-mère Labelle surveillait sa fille et non sans raison. Les Labelle ont eu deux filles : Adèle est décédée à l'âge de sept ans et Bernadette, leur précieux trésor. Elle devait être protégée de tout danger et à tout prix. Les

parents ne voulaient pas qu'elle prenne un mauvais chemin ou qu'elle tombe dans les pattes d'un vilain loup. Elle pouvait sortir avec des garçons, mais toujours accompagnée d'un de ses frères. C'est Adélarde qui était notre chaperon lors de cette première journée. C'était le début d'une série de voyages à Virde. A tous les deux dimanches après la messe j'allais dîner chez les Labelle. Il ne fallait pas que je manque cela. Mais qui était donc cette Bernadette qui faisait ainsi battre le cœur de papa et qui lui donnait pour ainsi dire des ailes?

Bernadette est née le 23 juin 1908, à Saint-Pierre-Jolys, petit village canadien-français, à environ quarante milles au sud de Winnipeg, Manitoba. Ses parents, Joseph Labelle et Angéline Dumesnil, étaient de braves gens, profondément chrétiens, charitables et infatigables au travail. Pour illustrer la grande charité de grand-mère, citons le témoignage qu'une dame (qui assistait à ses funérailles) a raconté bien des années plus tard. Cette dame (grand-mère Labelle) n'a jamais manqué à la charité, elle avait toujours un bon mot pour les absents et elle répétait souvent : Tu sais bien qu'elle ne l'a pas fait exprès!

Bernadette a été choyée autant par ses bons parents que par ses cinq frères : Hubert, Augustin, Adélarde, Louis et Denis. Elle ne travaillait pas aux champs, mais elle aidait sa mère aux travaux de la maison. Ses six premières années d'étude ont été faites à l'école rurale Sainte-Geneviève de Saint-Pierre, sous l'habile direction mademoiselle Dorothee Lambert. Bernadette a toujours parlé en termes élogieux de ses institutrices.

C'est à Saint-Malo, petite communauté canadienne-française à environ cinquante milles au sud de Winnipeg, qu'elle a poursuivi ses études. Les filles de la Croix étaient réputées pour l'enseignement de la religion et du français. Cela explique pourquoi nous retrouvons Bernadette au pensionnat chez les ces religieuses afin de terminer ses septième et huitième années.

Elle a gardé un souvenir respectueux et reconnaissant à l'endroit de ses religieuses. Elle les a aimées et elle a voulu en conserver le souvenir en donnant à ses trois aînées les noms de ses deux institutrices préférées : sœurs Alice-Thérèse et Jeanne-Alice.

Bernadette, celle qui devait devenir notre chère maman (et que j'appellerai dorénavant maman) était une personne joviale, dévouée, charitable, bonne discrète et très efficace. Elle aimait beaucoup la nature : les animaux, les plantes; bref tout l'ensemble de la création de Dieu. Un jour elle dit tout simplement : Je trouve tout très beau dans la nature à l'exception de la couleuvre, car elle me fait penser à la chute de nos premiers parents.

Maman avait une patience d'ange. Non seulement prenait-elle le temps d'écouter son mari et ses enfants; elle avait toujours la porte de sa maison ouverte et son cœur à l'écoute de quiconque avait besoin d'une oreille attentive ou d'un cœur compatissant. Elle avait une place de choix pour les prêtres et les pauvres. Nous reviendrons là-dessus.

Les fréquentations se sont poursuivies et les amoureux étaient toujours accompagnés par un chaperon, soit un des frères de maman ou encore l'oncle Charles alors qu'il était de retour du séminaire Saint-Augustin de Toronto pour les vacances de l'été.

Le 19 juin 1928 a marqué le don mutuel et l'engagement entre papa et maman. Ils échangèrent leurs vœux en l'église du Sacré-Cœur de Virden.

La noce

Écoutons papa nous parler de ses dernières heures de célibataire : Le 18 juin 1928, je lavais ma voiture en vue de la grande journée et pour notre voyage de noces. Puis j'ai demandé à Charles de traîner la Ford avec un team de chevaux jusqu'au chemin des Masson. Une fois rendu sur le chemin je pouvais sûrement me rendre au village sans danger de salir ma voiture. Là, j'ai rentré la Ford dans l'étable du presbytère. Je pouvais relaxer, car malgré la pluie qui continuait de tomber, depuis trois jours déjà, le trajet D'Oak Lake à Verden était assuré pour le lendemain.

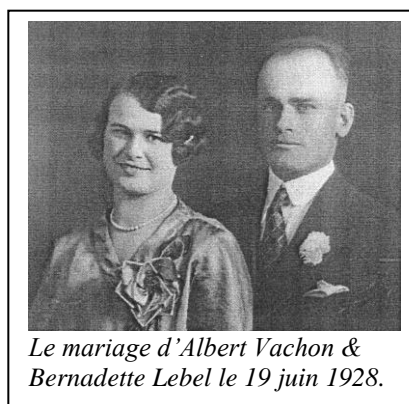
J'ai dormi au presbytère où demeuraient, cet été là, nos bons amis les Ducharme. Le curé Derome, qui était à l'égal d'un membre de notre famille, avait toujours dit qu'il bénirait mon mariage. Il est donc venu de Portage-la-Prairie, où il était curé, et lui aussi a dormi au presbytère.

Le 19 juin au matin, mon père, ma mère et Charles se sont rendus au village en buggy. Nous sommes tous embarqués dans la voiture à destination de Virden. Mais juste avant d'arriver à la petite école de Rutledge, le long de la route #1, à environ six ou sept milles d'Oak Lake, j'ai eu une de ces peurs. Le cœur m'a manqué quelques instants. Le chemin était tellement détrempe que nous avons failli y rester pris. Imaginez-vous quel désastre! Heureusement avec un peu de manœuvres nous sommes parvenus à nous frayer un chemin et à poursuivre notre route jusqu'à Virden.

La célébration était prévue pour dix heures. Les invitations faites de bouche à oreille étaient en nombre limité. Les acteurs principaux étaient bien sûr papa et maman. Leur bonheur, leur don mutuel et la sincérité de leur engagement remplaçaient tout le tra-la-la extérieur. C'est donc devant Dieu et les deux familles réunies qu'ils ont échangé leurs vœux pour toujours. *Quand on met la main dans la main d'une autre personne, on met aussi son cœur entre ses mains.*

La cérémonie a été toute simple et suivie d'une réception chez les grands-parents Labelle. Grand-mère qui était un cordon bleu sans pareil avait préparé une table abondante et des plus fastueuse.

Nous avons passé l'après-midi à échanger des histoires du bon vieux temps. Vers la fin de l'après-midi, un des oncles Labelle a reconduit les grands-parents Vachon et l'oncle Charles à Oak Lake où ils avaient laissé leur petit cheval noir. Quant aux nouveaux mariés, ils ont pris un souper bien tranquille avec les grands-parents Labelle avant de se retirer pour la nuit.



Le mariage d'Albert Vachon & Bernadette Lebel le 19 juin 1928.

Le voyage de noce

Le matin est vite arrivé. Ce 20 juin 1928 marquait le départ pour le voyage de noces. Depuis quelques années déjà papa avait promis à ses sœurs, tantes Antoinette et Clara, qu'il irait chez elles en Saskatchewan pour son voyage de noces. Malgré un temps pluvieux et des chemins

déclarés *impassables*, nos deux jeunes de sont mis d'accord pour entreprendre le voyage en question.

De chez les grands-parents, ils se sont rendus d'abord au village de Virden où l'on a pris leur portrait de noces. Déterminés, ils se sont mis en route vers la Saskatchewan après s'être informés de la condition des chemins. La réponse aurait facilement découragé les cœurs les plus valeureux : La plupart des chemins sont inutilisables, leur a-t-on dit, c'est impensable de se rendre à Gravelbourg, d'autant plus que certains chemins sont complètement lavés. Ils ont très sérieusement pensé à leur affaire et ont décidé de prendre le risque. D'ailleurs, de dire papa, avec une personne comme Bernadette ce n'était pas difficile de se comprendre. Ils ont parcouru une distance d'environ 70 miles dans leur après-midi, et sont arrêtés à Wapella pour la nuit. Nuit d'amoureux? Sans doute! Nuit étoilée? Certainement pas! La pluie n'a cessé de tomber et d'empirer encore la condition des chemins. Le lendemain matin nos voyageurs ont tenté de poursuivre leur route vers l'Ouest. Juste avant d'arriver à Sintaluta, la route était obstruée par une *Buick* partie de Virden une journée plus tôt qu'eux et se rendant à Edmonton pour un congrès. La voiture était prise solidement dans boue. Les deux femmes attendaient le retour de leurs maris partis chercher de l'aide chez un fermier. Ce dernier est venu avec six chevaux traîner la voiture un quart de mille avant qu'elle puisse enfin rouler d'elle-même.

La route étant à nouveau libre, voici comment nos amoureux ont relevé le défi : Nous avons suivi les traces creusées par la grosse *Buick* dit papa. Rendu au bout de ces roulières, j'ai aperçu une piste qui traversait la prairie. J'ai décidé alors de suivre. Bernadette sortie de la voiture et a posé le pied sur la broche de la clôture me permettant de passer avec la voiture et nous voilà dans le champ... nous assurant de suivre les traces parallèles au chemin. Après un demi mille environ de ce trajet nous avons repris automatiquement le chemin. Tel que prévu nous sommes arrivés à Sintaluta en fin d'après-midi et nous avons passé la nuit à l'Hôtel Royal.

De Sintaluta, nous nous sommes rendus à Moose Jaw pour la troisième nuit. Le temps passait et c'était tellement agréable avec Bernadette. Rien ne troublait sa paix intérieure et sa joie de vivre. Elle était si douce et compréhensive. *André Bourgeois a écrit: Le vrai couple se reconnaît à ceci que ses joies sont multipliées et ses peines divisées par deux.*

Partis de Moose Jaw au cours de l'avant-midi, ils sont arrivés tôt à Gravelbourg chez tante Clara et l'oncle Philibert. Maman y a été accueillie à bras ouverts comme si elle avait toujours été de la famille. L'ouverture à l'autre et l'acceptation mutuelle ainsi qu'une amitié inconditionnelle sont des éléments essentiels à la naissance d'un amour solide et durable. La semence d'une telle amitié venait d'être jetée en terre ce 23 juin 1928. Elle grandira et s'épanouira au cours des années à venir. Le dimanche suivant, tante Clara, l'oncle Philibert et les trois petits ont pris place dans la voiture avec papa et maman et ils se sont dirigés vers Billimum où demeurait tante Antoinette et l'oncle Jean Brière.

De Gravelbourg à Meyronne, les chemins étaient passables. Mais une fois dépassé ce petit village, les routes sont devenues tellement vaseuses que papa et l'oncle Philibert ont dû enlever leurs souliers et leurs bas et remonter leurs jambes de pantalons en haut des genoux avant de sortir de la voiture. Pourquoi? C'est bien simple, ils ont été obligés de mettre des chaînes aux pneus arrière afin de poursuivre leur route.

Après avoir roulé lentement, mais en sécurité pendant un bon bout de temps v'là ti pas qu'une voiture (un modèle A cette fois-ci) arrivait de l'autre direction. Comment rencontrer une voiture sur un chemin à savon, large d'une voiture? De dire papa « Le chauffeur du model A » essayait bien de sortir des roulières, mais sans succès. Quand j'ai vu qu'il n'arriverait jamais à sortir de cette boue, j'ai donné un coup à mes roues de devant et les ai sorties complètement en dehors du chemin. Avec la charge que nous avons et les chaînes aux roues arrière, j'ai dépassé le « Modèle A » et repris le chemin sans difficulté.

Tout est bien qui finit bien. Même s'ils sont arrivés chez tante Antoinette aux petites heures du matin seulement, l'accueil a été des plus chaleureux. Un trait marquant de tante « Toinette » était précisément son accueil chaleureux. Il n'y avait pas de journée déterminée ni d'heure fixe pour arriver chez elle. La porte était toujours ouverte. Il y avait quelque chose à manger et ce qui est encore plus merveilleux, elle avait toujours du temps pour écouter.

Alors après un bon repas chaud, des matelas éparpillés un peu partout ont servi de lits et aussitôt les enfants, cordés avec précaution dans ces lits de fortune, sont partis au pays des rêves. Quant aux adultes, chaque couple avait un lit et la chambre des parents a été donnée aux nouveaux mariés. La nuit a été courte, mais combien bienfaisante!

En agréable compagnie le temps passait vite, mais il fallait songer au retour. Ils ont reconduit tante Clara et sa famille à Gravelbourg et y sont restés encore quelques jours. La pluie avait cessé et les chemins étaient en meilleure condition. À preuve, le retour à Virden s'est effectué en une seule journée! Suivit la joie de revoir tout le monde et une bonne nuit de repos.

Chronique nécrologique

CONRAD VACHON 1925-2017



À Montréal, le 7 mai 2017 est décédé à l'âge de 92 ans et 2 mois Monsieur Conrad Vachon, veuf de Madame Monique Rodrigue.

Il laisse dans le deuil ses sept enfants : Francine (Jean-Claude), Serge (Lyne), Linda (feu Denis) et Richard (Sylvie), Michel (Manon), Carole (Carl), Luc (Nicole), ses petits-enfants et ses arrières petits-enfants.

Monsieur Conrad Vachon et son épouse Monique Rodrigue étaient membres de l'Association depuis le 31 décembre 2003. Sa fille Francine et son gendre Jean-Claude Maheu l'avaient devancé, se joignant à l'Association le 1^{er} août 2000.

Contrat de mariage d'Anne-Thérèse Vachon, fille de l'ancêtre Paul

Le contrat suivant officialise les détails juridiques du mariage entre Jean Turgeon et Anne-Thérèse Vachon.

Cet acte notarié, signé et paraphé par Paul Vachon, a été transcrit par Jacques Vachon. La transcription fidèle n'engage en rien la responsabilité de l'association. L'original de ce document a été numérisé par la BANQ.

Anne-Thérèse Vachon est la neuvième des douze enfants de l'ancêtre Paul Vachon et de son épouse Marguerite Langlois. Elle est née et a été baptisée le 23 juillet 1674. Son acte de baptême fut enregistré à la cathédrale Notre-Dame de Québec.

Le contrat de mariage notarié le 4 novembre 1691, nous apprend que leur mariage religieux fut célébré le huit novembre 1691 à Beauport et fut enregistré à Notre-Dame de Québec. Anne-Thérèse a eu seize enfants, mais seulement sept d'entre eux se sont mariés : Anne Marguerite, Jean, Charles, Marie Josephe, Marguerite, Joseph et Marie Catherine. Neuf enfants sont décédés en bas âge. Anne-Thérèse est décédée le 19 février 1721 à l'Hôtel-Dieu de Québec et ses funérailles furent célébrées à l'église de la Nativité de Notre-Dame de Beauport.

Contrat de mariage de Anne Thérèse Vachon et Jean Turgeon
François Genaple 4 Novembre 1691

Pardevant le notre gardenote du Roy en Sa Prevosté de quebec en la Nouvelle france SouSsigné furent preSent en leurs perSonnes Me Paul Vachon Notaire Tabellion es Seigneurie de Beauport Beaupré et Jsle Comté dest Laurent et Proeur fiscal des Seigneurs des d'. lieux et honorable femme Margte Langlois Son EpouSe de luy deument authoriSée a l'Effet des presentes faiSant et Stipulant en cette partye pour Anne Thereze Vachon leur fille aagée de dix Sept ans, dune part; Et Charles Turgeon habitant du village St Joseph de Beauport et Pasquiere Lefevre Sa femme auSSi de luy deument authoriSée faiSant et Stipulant auSSy pour Jean Turgeon leur dernier fils aagé de vingt deux ans d'autre part; Les quels en presence et de lavie de leurs Parens et amis cy apres nommes Scavoir de Vincent et Noel Vachon frères germains de la diteAnne ThereSe Vachon, Jean Robert Duprac Son beaufreere a cauSe de (Marguerite Vachon) Sa femme lsr No'1 Langlois traversy oncle maternel de la d'. Vachon et de Jean Chevalier habitant de Beauport ont fait enSemble les accord et promeSSes

Page (2) du texte original

de mariage cy apres quy Sont que du ConSentement desd'. Pere et mere des dites partyes; Le dit Jean Turgeon fils a promis prendre la d'. Anne ThereSe Vachon pour Sa femme et legitime epouSe aux droits qui luy pourra ou pourront appartenir Echeus ou a Echoircomme Elle promet auSSi reciproquement le prendrepour Son mary et legitime Epoux; et ledit Mariage faire et Celebrer en notre Sainte EgliSe catholique apostolique et Romaine, le plus tost qu'il Se pourra; Si Elle y conSent et accorde: pour du 4 Novembre 1691 Jour de leurs EpouSailles estre uns et Communs en Biens Meubles et Conquests Jmmeubles Sans estre toutes pour tenus des dettes

Lun de lautre; ** faites et crees auparavant les quelles Si aucunes y a Seront payées et acquitées Sur le bien de celui dont Elles procederont; En faveur duquel mariage et pour y parvenir Les d'. pere et mere du dit futur Epoux: ConSiderant les Services qu'ils ont receus Jusqu'Icy et reçoivent encor a present deluy, et que Ses autres freres Et Soeurs Sont pourvus et Etablis; Jls lui ont donné et donnent par ces presentes entre vifs en Toute la bonne et meilleure forme quy Se puisse faire la Terre et habitation a eux appartenant ou jls demeurent Située audit St Joseph de Beauport consistant en deux arpens de front et vingt deux en profondeur: dont Sont environ quatorze a quinze arpens en Culture et Valeur et le reste en bois Comptant debout: Sur Laquelle Il y a maiSon grange et Estable deSsus en l'Etat que le tout Se Comporte: Sans quil en Soit fait plus ample mention et que faute de ce cela puisse préjudicier aud. donataire: Joignant dun costé a Jacques Turgeon

Page (3) du texte original

Son frere et dautre coSté a Jean Clouet: Voulant le dits donateurs qu'En cas de conteStation de la part de leurs autres Enfants Jls Seront tenus Bailler et payer au dit donataire leur frere la Somme de mille Livres a laquelle Jceux donateurs ces Pere et Mere estiment ladite habitation donnée Et qu'ils payent et RembourSent en outre au dit donataire les augmentations SurpriSes et ameliorations quy Se trouveront y estre faites alors; Et ce a la Charge qu'Jceux donateurs Seront Nourris loges; Chauffes et Entretenus Sains ou malades avec les dits futurs Epoux, tant qu'ils demeureront et voudront ReSter et demeurer en ce paye; Si conust qu'ils paSSent en France comme Jls pourront faire; auquel cas les dits futurs Epoux Seront dechargés de la dite obligation: en outre a la Charge des Cens et Rentes dont lad. habitation peut estre Chargee envers le Seigr du lieu: au moyen dequoy les d' donateurs Se habitation et en transportent tous leurs droits au d donataire futur Epoux; lequel futur epoux de Sa part a doué et doué Sa dite future EpouSe de la Somme de Cinq Cents livres de douaire prefix Sans retour pour une fois payer Sur Ses biens lorsque douaire Sera ouvert, ou du douaire Coutumier au Choix d'Jcelle: et en cas que led'. futur Epoux decede le premier, Sera librea la dite future EpouSe de Renoncer a la dite

Page (4) du texte original

Communauté et ce faiSant remporter tout ce quy paroiStra luy estre avvenu et écheu en quelque maniere que ce Soit avec Son d'. Douaire et Ses habits hardes linge et lit garny, le tout Sans estre tenue des dettes de lad. Communauté, encor qu'Elle y eut parlé ou fust Condamné: au quel cas, pour larepriSe des d'. dettes, Elle aura Son Recours et hypotecque du jour et date des presentes . Car ainSy &c Promettant &c obligéant &c Renonc &c fait et PaSSé au Bourg du fargy aud' Beauport maiSon dudit Sr. Vachon apres midy le quatrième Jour de Novembre Lan mil Six Cens quatre vingts onze preSence deS Srs.

franquelin hydrographe du Roy et du sieur Boutteville fils marchand a quebec tesmoins qui ont avec lesd'. futurs Epoux parens et amis devant nommés Signé a ces presentes a la reserve des d'. Pere et Mere du futur Epoux, de lad'. mere de la future EpouSe dudit Raphael Giroux louseCadieu qui ont déclaré ne Scavoir Signer de ce Interpelés

Jean Turgeon (Sign.)

Anne Therese Vachon (Sign.) Paul Vachon (Sign. et Paraphe)

Vincent Vachon (Sign.) Noel Vachon (Sign.)

J. Robert Duprac (Sign. et paraphe) Traversy (Sign.)

J L Franquelin (Sign.) Jean Chevalier (Sign.)

Boutteville (Sign.)

Genaple (Sign. et paraphe)

Fillion (Sign. et para.).

maire d'Ann
Thérèse Vachon
Jean Turgeon

4^e Nouvel An 1781

Pardevant le not^{re} gardien de la Roy
en sa Breuete de quelc^{un} en la Nouvelle France sousigne
P^{re}sent en leur presence M^r Paul Vachon
Notaire Tabellion et Seigneurie de Beauport & Beauport
et Jlle. Cont^{re} de l'auone et Bo^{is} fiscal des Seigneurs J^{es} D^{eu}x
et honorables femme. Mary Langlois son Epouse deluy deuint
authorisee et l'Espe des procureurs faisant et stipulant
en cette partie pour Anne Theresse Vachon leur fille
agee de dix sept ans, d'une part, Et Charles
Turgeon habitant du village St Joseph de Beauport
et Pasquiere la femme la femme aussi deluy deuenue
authorisee faisant et stipulant ~~pour~~ pour Jean Turgeon
leur deuis frere age de vingt deux ans d'autre part,
les quels en presence ord de l'auone de l'auone & l'auone
et amice et ap^{res} nommé Beauport de l'auone
et Noel Vachon frere Germaine de la dit
Anne Theresse Vachon, Jean Robit Duproac
et d^{ix} beaux frere acap^{tes} de la femme
M^r Noel Langlois trausy oncle naturel de la
dit Vachon et de Jean Chauvel habitant de
Beauport tous ~~de l'auone de l'auone~~

A

818



ont fait ensemble leur accord et promesse

De mariage et après qui sont que du susdit tuteur de
D. P. et mère des dits pasteurs, Le dit Jean Turgon
fils a prouvé prouver la D. Anne Theresse Vachon
pour sa femme et légitime épouse avec droit qui
Luy peuvent ou pourront appartenir de l'un ou de l'autre
comme elle prouve aussi réciproquement le prouver
pour son mary et légitime Epoux; ce ledit mariage
faict et célébré en notre Saint Eglise catholique
apostolique et Romaine, le plus tost qu'il se
pourra; si Elle y consent et accorde: pour du
tout de leurs Epousailles estre un et commun
et être membres et conjoints invariables sans
estre l'un sans l'autre, sans l'un de l'autre;
lesquels si aucune y a seront payés et acquittés
sur le Brey de celui dont Elle prouvé; Et
l'auteur de quel mariage et pour y parvenir
L. et D. P. et mère du dit futur Epoux: Considérant
être sçavoir qu'il ont armez jusques et vers
encor après de luy, ce que sera autre fois
seure ou pour venir et établir; Il leur ont donné
et donne par un présent en l'acte susdit la
Conte et meillieur fons ~~qu'ils~~ prouvé faire
la Terre et habitation a eux appartenant ou luy demourant
sisee audit St Joseph de Beaufort consistant en deux
arpens de fons et vingt deux de profondeur: dont son
uniroy quatorze arpens au plus en l'altre et Valens
et l'autre en bois de sapin de bout sur laquelle
Il y a maison grande et Estable de fons et l'altre
que l'on se sçavoir sans qu'il soit fait plus
amplement et que fait de ce l'altre prouvé
aud. Donateur: Toynant de y costé a Jacques Turgon

Les foyes et d'autre costé a Nay Couet: et outre les
dits donataires qu'il y a de confidatoy de ladite
part de leur autre Enfant Ille sont tenues
bailler et payer au dit donataire leur somme
de mille Livres a laquelle Iceux donataires
et leurs héritiers ont tenu ladite habitacion domst
Et qu'ils payent au dit donataire en outre des
donataires les augmentations surpuses et améliorations
qu'ils ont eues en iceux faire avoir; Et ce a la
charge qu'ils ont tenu donataires s'ils ont eue
loger, chauffer et entretenir sans en malade
avec leur dit futur Epoux, tant qu'ils
demoureront et s'ils ont eue de demeurer en
ce pays; Si ce n'est qu'ils passent en France
comme Ille pour venir faire; auquel cas leur
dit futur Epoux s'en doit charger de la dite
obligacion: et outre a la charge des dits donataires
d'une ladite habitacion peut estre chargée avec le foy
d'iceux; au moyen dequoy les dits donataires se
doivent en tenir des maintenant de la propriété de ladite
habitacion et en bailler tout leur droit au
dit donataire futur Epoux; lequel futur Epoux de
sa part adonc et d'iceux futur Epoux de la
somme de cinq cents livres de douaire pur et
sans autres pour une fois paye sur les biens
courants de douaire s'ils ont eue, ou du douaire
contenu au foy d'iceux; et en cas que ledit
futur Epoux d'iceux le prochain, s'il a libre
a ladite futur Epoux de Renoncer a ladite

Communauté et ce faisant remportés tous ceux
 par vous ou par luy et ses héritiers en quelque
 manière que ce soit aux fond. Douant et sans fraude
 fraudis linge et lue gavy; et l'on sans fraude lue
 d'indette de la d. Communauté; enor quelle y est
 paré ou fust condamné; au quel cas pour la
 reprise des d. d'elles et lue aura soy et lue et
 hypothèque du jour et date des présents Cavains
 de Promettant de obligation de Renonc
 fait et passé au d. Beauport maison au Bourg
 de laury au d. Beauport maison dudit s. Vachon
 après midy le quatrième jour de Novembre l'an
 mil six cent quatre vingt six présence de s. m.
 François hydrographe du Roy et de s. m.
 Boutteville fils maist' a quel despit femme
 qui ont aux l'ord. futent l'groux praveur de
 amir deuant l'oum' l'gnes' accordés entre a
 la l'vne dit d. l'vne. M. de l'fals l'groux, de la d.
 m. de la l'fals l'groux dudit Raphaël l'groux l'oune
 Cadieu qui ont déclaré ne scauon signer de ce, l'vne l'groux
 + fait et passé au paravant

Jean l'vne

Anne et l'vne s. m. l'vne l'groux

Vincent l'vne Noël l'vne

J. Robt Duprac

l'vne l'groux
 l'vne l'groux
 Boutteville

Jean chivalier

Retour sur le rassemblement 2018

Les activités du rassemblement se sont déroulées sans anicroche, tout à fait comme les membres du comité organisateur l'avaient prévu. À l'entrée extérieure de la salle paroissiale de l'église de la Nativité de Notre-Dame de Beauport, la banderole auto-déroulante était dressée et Maurice Vachon était prêt à nous accueillir. Afin d'agrémenter les retrouvailles, Marie-Marthe Pomerleau et son mari Réjean Charest offraient du café et des viennoiseries. Les objets promotionnels que j'avais apportés ont été placés sur la table pour Francine qui devait s'occuper des ventes. Pierrette avait emprunté la série de neuf kakémonos auto-déroulants de la Société d'histoire de Québec, exposition qui avait été préparée pour la commémoration de la vie fondatrice du couple Louis Hébert-Marie Rollet de 1608 à 1648. Alors nous étions prêts.

À la suite du mot de bienvenue de la présidente Pierrette Vachon-L'Heureux, l'assemblée générale annuelle a été déclarée ouverte à l'heure prévue. Elle a présidé l'assemblée avec brio et ponctualité. La prochaine activité au programme était l'apéro, une coupe de blanquette de Limoux accompagnant la visite du mémorial des bâtisseurs. Le retour à la salle paroissiale pour le dîner nous a permis d'entendre Carol Vachon qui nous a présenté le menu.

Dès 13h30, notre guide madame Francine Allaire nous a impressionné par une visite très détaillée de la présente et cinquième église dont nous soulignons le centenaire cette année.

Après la prise de la photo de groupe sur le parvis de l'église qui est reproduite à l'endos du bulletin, nous sommes retournés à la salle pour un commentaire sur la plaque de l'association par Francine.

Pour la dernière conférence Pierrette avait invité l'historien Jean-Marie Lebel. Il nous a émerveillé par son récit de l'histoire de Beauport, qui faisait fréquemment référence à l'ancêtre Paul Vachon et à ses descendants.

Après le mot de la fin et le remerciement de Pierrette, le rassemblement s'achevait dans une atmosphère chaleureuse. À l'extérieur la température étant très agréable, les aurevoirs dans le stationnement se sont prolongés pendant un long moment. Un gros merci au comité organisateur pour ce rassemblement très réussi!



Notre registraire Maurice Vachon assure l'accueil à l'extérieur de l'entrée de la salle paroissiale.



C'était avant l'arrivée des participants, Marie-Marthe Pomerleau sert un café à Maurice Vachon.



Les kakémonos présentent l'exposition qui avait été préparée pour la commémoration de la vie fondatrice du couple Louis Hébert-Marie Rollet de 1608 à 1648.



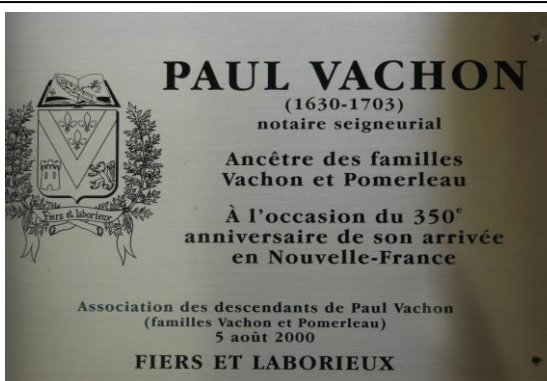
À gauche Carol Vachon, Éric Pomerleau trésorier, Pierrette Vachon-L'Heureux présidente, Daniel Pomerleau secrétaire et Francine Vachon vice-présidente.



Le mémorial des Bâisseurs-de-Beauport situé sur la place de l'église de la Nativité de Notre-Dame de Beauport.



Lors de la visite de l'église de la Nativité de Notre-Dame de Beauport. Vue de l'intérieur à partir de l'autel.



Plaque présentée une première fois au public sur le parvis de l'église de la Nativité de Notre-Dame de Beauport à l'occasion du grand rassemblement du 5 août 2000.



L'historien Jean-Marie Lebel vice-président de la Société historique de Québec a été notre conférencier d'honneur.



Quelques nouvelles de votre registraire Maurice Vachon

Bienvenue à nos nouveaux membres (depuis juin 2018)

Mme Gervaise Gagné, Sherbrooke

M. Richard Vachon, Montréal

Mme Réjeanne Gagnon, Montréal

Mme Claudette Vachon, Ottawa (abonnement offert par Mme Pierrette Vachon-L'Heureux)

Mme Raymonde Vachon, Salt Spring, BC (abonnement offert par Mme Pierrette Vachon-L'Heureux)

Mme Carole Vachon, Laval

M. Carl Arsenault, Laval

Mme Gaétane Pomerleau, Sainte-Marie

M. Nicolas L'Heureux, Talence, France (abonnement offert par Mme Pierrette Vachon-L'Heureux)

Mme Stéphanie L'Heureux, Montréal (abonnement offert par Mme Pierrette Vachon-L'Heureux)

Mme Luce Vachon, Saint-Georges (abonnement offert par M. Maurice Vachon)

Statistiques

119 membres en règle : (95 membres et 24 conjoints)

6 membres cotisation échue (1^{er} avis envoyé) : (4 membres et 2 conjoints)

4 membres cotisation échue (2^e avis envoyé) : (3 membres et 1 conjoint)

Païement des cotisations

Il vous sera possible de payer votre cotisation annuelle en utilisant le Virement Interac de Desjardins, ce qui évitera des frais de poste et de chèque. La preuve de votre paiement sera le courriel que vous m'aurez fait parvenir.

Page Facebook

Les membres et les non membres sont très actifs sur la Page Facebook. Nous avons **243** mentions « J'aime ».

Continuons à diffuser notre Page Facebook à tous les membres de notre famille et aux personnes de notre entourage.

Lien : www.facebook.com/VachonPomerleauOrg

Site Internet <http://vachon-pomerleau.org>

Le nouveau site Internet de l'Association est en fonction depuis le 19 octobre 2013. Voici quelques statistiques des visites sur le site pour la période du 19 octobre 2013 au 1 juin 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total*
Visites sur le site	324	1 364	5 889	1 823	820	1 090	11 310
Nouveaux visiteurs	207	1 092	5 463	1 470	1 042	1 080	10 354
Pages vues	1 894	5 790	10 070	6 013	4 366	4 721	32 854

* Le total est pour la période entière de 2013 à 2018.

Remarquez le nombre de visiteurs uniques qui ont consulté le site Internet depuis sa création en 2013.

Recrutement

Des idées pour recruter de nouveaux membres? Faites-moi parvenir vos suggestions.

En voici une : **abonnez, pour un an, un membre de votre famille.**

Mot de passe

Il y aura changement du mot de passe pour « Accès privé aux membres » à chaque publication du bulletin « Le Copechagnière ». Le nouveau mot de passe à compter du 1^{er} décembre 2018 sera : **cadeaux**

Vous trouverez le bouton « Accès privé aux membres » au bas de chaque page du site Internet.

Espace publicitaire



POUR UNE BONNE AFFAIRE, VOYEZ
DION CHEVROLET BUICK GMC INC.
www.dionchevrolet.com

Richard Dion
Président

2200, rue Sherbrooke
MAGOG, Québec J1X 4Z6
Bur.: (819) 843-6571
Rés.: (819) 847-0303
Fax: (819) 843-6528

LOCATION
AVIS

Magog: (819) 868-2847
richard.dion@dionchevrolet.com



UN MEMBRE DE NOTRE ASSOCIATION EST HONORÉ

Le Prix France-Acadie 2018 est décerné à André-Carl Vachon!
26 septembre 2018

Le jury français du **Prix France-Acadie** s'est réuni pour désigner le titre lauréat de la 39^e édition du Prix France-Acadie. C'est l'auteur et conférencier, André-Carl Vachon, qui a remporté les honneurs pour son ouvrage publié aux Éditions La Grande Marée, **Les Acadiens déportés qui acceptèrent l'offre de Murray**. Il s'agit d'une quatrième distinction pour cet essai qui a remporté le Prix Percy-W.-Foy en 2016.

Le Prix Robert-Prévost en 2018 et qui a valu une bourse de création des Écrivains francophones d'Amérique à l'auteur en 2016.

Il s'agit d'une quatrième distinction pour cet essai qui a remporté le Prix Percy-W.-Foy en 2016, le Prix Robert-Prévost en 2018 et qui a valu une bourse de création des Écrivains francophones d'Amérique à l'auteur en 2016.

Le prix lui sera remis le 16 novembre prochain, à Paris, France.

Nous vous rappelons que pour ceux et celles qui désirent offrir de la publicité et de la visibilité à leur entreprise, vous devez contacter M. Daniel Pomerleau, secrétaire de l'Association par courriel à imd@videotron.ca ou par téléphone au 819 569-0397.

Votre conseil d'administration

	<p>Pierrette Vachon-L'Heureux Présidente 1115, ave Marguerite-Bourgeois Québec (Québec) G1S 3Y1 418 687-0589 vachonlheureux@webnet.qc.ca</p>		<p>Francine Vachon Vice-présidente 385, rue Lockwell, app. 420 Québec (Québec) G1R 5J6 418 522-8817 valpaga06@gmail.com</p>
	<p>Éric Pomerleau Trésorier 1201, des Marguerites Saint-Pierre-Île-d'Orléans, (Québec) G0A 4E0 418 995-0551 e.pomerleau@hotmail.com</p>		<p>Maurice Vachon Registraire-webmestre 14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul, (Québec) G3Z 0H2 418 760-8414 mauricevachon@derytele.com</p>
	<p>Marie-Marthe Pomerleau Administratrice 1230, rue des Œillets Sherbrooke (Québec) J1E 1M7 819 565-0655 rcharest2@videotron.ca</p>		<p>Daniel Pomerleau Secrétaire 495, rue Bégin Sherbrooke (Québec) J1G 4J7 819 569-0397 lmdp@videotron.ca</p>
	<p>Léandre Vachon Archiviste-généalogiste 1428, rue Bernier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1G3 450 349-6141 lenvac@sympatico.ca</p>		<p>Denis Pomerleau Administrateur 466, 7^e Rue Nord Thetford Mines (Québec) G6G 7A4 418 338-8472 d.pomerleau@hotmail.com</p>
	<p>Carol Vachon Administrateur 2808, rue Laprade app. 4 Québec (Québec) G1V 1C1 418 650-0169 vachoncarol@videotron.ca</p>	 <p>Il n'en reste que sept en inventaire (10 \$ chacune). Contacter Léandre Vachon.</p>	

Sollicitation d'articles

Nous sollicitons vos articles pour les publier dans le bulletin. Le prochain bulletin sera publié en mars 2019. Prière de soumettre vos articles en format Word ou RTF. Les photos et les illustrations qui accompagnent le texte doivent être en format JPG. Vos documents doivent être transmis par courriel lenvac@sympatico.ca à Léandre Vachon pour le 15 février 2019.

Le 15 septembre 2018 sur le parvis de l'église de la Nativité de Notre-Dame de Beauport



Les Vachon et les Pomerleau au rassemblement
du vingt-deuxième anniversaire de l'association

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2018

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresse à l'adresse suivante :

Association des Descendants de Paul Vachon

14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0H2

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE